

Impôt sur le revenu : les nouveautés de la loi de finances 2026



© 2026 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2026 revalorise notamment les tranches du barème de l'impôt sur le revenu.

La fin de l'irrévocabilité de l'option pour le barème progressif



© 2026 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2026 met fin à l'irrévocabilité de l'option choisie par les contribuables pour le barème de l'impôt sur le revenu concernant l'imposition des revenus de capitaux mobiliers et des plus-values mobilières.

Loi de finances 2026 : des réductions d'impôt aménagées



© 2026 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2026 recentre les investissements réalisés via les FCPI sur le financement des jeunes entreprises innovantes et proroge de 2 ans l'application du taux majoré de 25 % pour les souscriptions au capital de sociétés solidaires.

Le Pacte Dutreil est durci !



© 2026 Les Echos Publishing

Les bénéficiaires d'un Pacte Dutreil doivent désormais s'engager individuellement à conserver les parts ou les actions de sociétés pendant 6 ans à compter de leur transmission.

Une nouvelle taxe sur les sociétés patrimoniales holdings



© 2026 Les Echos Publishing

Les sociétés holdings patrimoniales, soumises à l'impôt sur les sociétés, peuvent être redevables d'une nouvelle taxe sur les biens somptuaires qu'elles détiennent, au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2026.

Pas de don manuel pour les transmissions de parts sociales



© 2026 Les Echos Publishing

La transmission de parts sociales de SARL, qui sont des titres non négociables, ne peut être réalisée via un don manuel. Une telle opération requiert une donation établie en la forme authentique.

Impots.gouv.fr : l'arrivée d'un courriel de secours



© 2026 Les Echos Publishing

La mise en place de la double authentification pour accéder au site impots.gouv.fr a compliqué la pratique des professionnels mandatés par leurs clients. La mise en place d'un courriel de secours était une solution attendue.

Les plafonds 2026 du Plan d'épargne retraite



© 2026 Les Echos Publishing

Créé par la loi Pacte du 22 mai 2019, le Plan d'épargne retraite (PER) a pour vocation première de permettre à son souscripteur de se constituer, de manière très souple, une épargne dont il pourra profiter le jour de son départ en retraite.

En pratique, le PER peut être souscrit de manière volontaire et par tout un chacun. Pour se constituer un capital, l'assuré peut, pendant son activité, alimenter son PER en toute liberté par des versements ponctuels et/ou des versements réguliers selon la périodicité choisie (mensuelle, trimestrielle, annuelle).

Pour encourager les Français à se constituer une épargne retraite supplémentaire, le régime fiscal attaché au PER se veut incitatif. Ainsi, les versements sur un PER peuvent être déduits des revenus imposables de l'assuré (sauf option contraire). Mais il existe des limites à cette déduction. Des limites matérialisées par les plafonds de l'épargne retraite.

Précision : une fois ces plafonds « fiscaux » atteints, rien n'empêche l'assuré de verser au-delà de ces derniers.

Quelles limites en 2026 ?

Au niveau de l'assuré, ces limites sont calculées, chaque année, par l'administration fiscale et indiquées sur son avis d'imposition. Concrètement, les plafonds de l'épargne retraite sont calculés selon une formule qui tient compte notamment du plafond annuel de la Sécurité sociale. Plafond qui, dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale

pour 2026, a fait l'objet d'une revalorisation au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, la déduction à l'entrée est plafonnée, pour les travailleurs non-salariés, à :

- 10 % du bénéfice imposable, limité à 8 Pass (plafond annuel de la Sécurité sociale) augmenté de 15 % du bénéfice compris entre 1 et 8 Pass, soit 88 911 € maximum au titre de 2026 ;
- ou 10 % du Pass, soit 4 806 €.

Pour les versements effectués par les particuliers (salariés...), les versements volontaires sont déductibles dans la limite égale au plus élevé des deux montants suivants :

- 10 % des revenus professionnels dans la limite de 8 Pass (N-1), soit 37 680 € en 2026 ;
- ou 10 % du Pass (N-1), soit 4 710 €.

[Loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025, JO du 31](#)

© 2026 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2026 est publiée !



© 2026 Les Echos Publishing

Le Conseil constitutionnel a validé la quasi-totalité de la loi de finances pour 2026, y compris la nouvelle taxe sur les

actifs non professionnels des holdings patrimoniales et le durcissement du pacte Dutreil. Zoom sur les principales mesures introduites.

SCPI : 2025, l'année du rebond



© 2026 Les Echos Publishing

Les sociétés civiles de placements immobiliers (SCPI) affichent un rendement moyen de 4,91 % en 2025, soit une progression de 0,19 point par rapport à 2024.